

PROPOSITION DE CANDIDATURE
Prix de l'engagement communautaire de l'Université de Saint-Boniface

En 2023, l'Université de Saint-Boniface remettait, pour la première fois, un prix de l'engagement communautaire de l'Université de Saint-Boniface.

L'Université de Saint-Boniface remet le Prix de l'engagement communautaire afin de reconnaître une personne qui :

- a contribué de manière exceptionnelle à la francophonie;
- a accompli des réalisations exceptionnelles dans son domaine;
- a eu un impact social significatif à l'échelle communautaire;
- a fait preuve de leadership dans sa communauté de par sa participation, son innovation et sa prise de décision;
- a fait preuve d'intégrité exceptionnelle dans sa vie professionnelle et personnelle en étant un modèle pour les autres;
- a su incarner les valeurs institutionnelles de l'Université de Saint-Boniface dans ses diverses réalisations.

Conditions d'admissibilité

- La priorité sera accordée aux personnes qui répondent au plus grand nombre de critères.
- Les récipiendaires ne doivent pas avoir préalablement reçu de grade honorifique de l'Université du Manitoba ou tout autre prix décerné à une collation des grades à l'Université de Saint-Boniface.
- Les membres actuels du Bureau des gouverneurs ou du Sénat ne sont pas admissibles à recevoir le Prix de l'engagement communautaire pendant leur mandat. Normalement, les candidatures des anciens membres du Bureau des gouverneurs ou du Sénat ne seront pas considérées jusqu'à ce que deux ans se soient écoulés depuis la fin de leur mandat.
- Les candidatures de membres du personnel de l'Université de Saint-Boniface ne peuvent pas être considérées. Les membres du personnel ne pourront devenir candidats et candidates que trois ans après la fin de leur contrat, si ces personnes répondent aux critères pour le Prix de l'engagement communautaire et si elles ont fait des contributions significatives au-delà de leur travail à l'Université de Saint-Boniface.
- Sauf dans des circonstances exceptionnelles, et ce, uniquement à la discrétion du rectorat, la personne récipiendaire du Prix de l'engagement communautaire doit être présente pour recevoir la distinction lors d'une cérémonie de remise des diplômes. Si la personne choisie ne peut assister à la cérémonie de remise des diplômes, on considérera la candidature l'année suivante.
- Le Prix de l'engagement communautaire ne sera pas conféré à titre posthume, sauf dans des circonstances exceptionnelles.
- Le Comité de mérite de l'Université de Saint-Boniface recevra les candidatures et se réserve le droit d'évaluer les candidatures en fonction du grade ou du prix qui correspond le mieux au profil des candidatures reçues.

Modalités de fonctionnement et d'attribution

Les modalités de fonctionnement et d'attribution seront les suivantes :

- normalement le Prix de l'engagement communautaire sera décerné chaque année et l'USB fera tous les efforts nécessaires pour déterminer un ou une récipiendaire. En dépit de cela, il est possible que le Comité de mérite ne puisse recommander chaque année une candidate ou un candidat;
- chaque année, la collectivité francophone du Manitoba sera invitée à soumettre de nouvelles candidatures accompagnées des notes biographiques requises pour appuyer la soumission au Comité de mérite;
- le Comité de mérite soumet un rapport au Sénat des candidates et des candidats pour les diplômes honorifiques décernés par l'Université à sa collation des grades;
- le Sénat établira une liste de candidatures qu'il approuve par vote secret et avec une majorité d'un minimum de deux-tiers de ses membres;
- le rectorat, en consultation avec les membres de la haute administration, choisit la ou le récipiendaire parmi la liste confidentielle de candidatures; le rectorat communiquera avec la candidate ou le candidat à savoir si elle ou il accepte le prix;
- le prix sera décerné à la cérémonie de remise des diplômes collégiaux ou universitaires suivant cette réunion;
- le ou la récipiendaire soumettra une liste des personnes qu'il ou elle aimerait que l'USB invite à la cérémonie ainsi qu'une photo récente qui accompagnera l'annonce publique de sa nomination au prix;
- le ou la récipiendaire fera partie du cortège à la cérémonie; le prix lui sera remis par la rectrice ou le recteur; le ou la récipiendaire aura l'occasion d'adresser brièvement la parole à l'assemblée, si il ou elle le désire;
- In temps normal, la personne initiant la candidature rédigera le texte du parchemin;
- le rectorat invitera le ou la récipiendaire, avec une personne invitée de leur choix, à un repas de reconnaissance, normalement tenu au cours du mois de juin.

Mise en candidature

Fournir des exemples précis et détaillés de la contribution de la personne mise en candidature, y compris ses réalisations exceptionnelles. Vous pouvez inclure des documents justificatifs au formulaire de candidature (par exemple : lettres, articles de journaux, attestations).

Sont inclus les documents suivants (veuillez cocher) :

- Lettre de présentation décrivant les réalisations de la personne mise en candidature en énumérant en détail les raisons spécifiques de la proposition de candidature.
- Lettres d'appui (au moins 2 lettres, pas plus de 3 lettres).
- Curriculum vitæ (CV) abrégé de personne mise en candidature, y compris son éducation, ses réalisations professionnelles, ses publications, les distinctions et prix reçus et ses contributions faisant état du service distingué à la communauté francophone.
- Un résumé biographique (maximum de 200 mots) qui constituera la base de la citation lors de la collation des grades, si la personne mise en candidature est choisie comme récipiendaire d'un doctorat honorifique.

La date limite pour soumettre une candidature est le jeudi 31 octobre 2024.

Veuillez expédier votre soumission à :

Brigitte Kemp-Chaput
Cabinet de la rectrice
Université de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7
Téléphone : 204-233-0210, poste 318
Courriel : rectorat@ustboniface.ca